

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de la convocation : 11/09/2023

Objet : Autorisation signature - conventions mutuelles communales

Numéro : V-2023/50

SEANCE du 18 septembre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le dix-huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry

Pouvoirs : BASCANS Pascale pouvoir à ZARADER Karine, FEUILLERAT Patrick pouvoir à DESPLAS Janine, TORRES Sébastien pouvoir à DELSOL Alain

Absents excusés : SENTENAC Patrick, DOTTO Christian, LEBLOND Alain, PAROLIN Vanessa, BIZET Cécile

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance.

Exposé des motifs :

Devant les difficultés d'accès aux soins rencontrées par certains administrés, la municipalité souhaite leur proposer des complémentaires santé de qualité, à un tarif raisonnable et préférentiel : AXA France et JUST Mutuelle.

Ces couvertures santé sont accessibles à tous les habitants de la commune. Chacun reste libre d'y adhérer ou non.

Dans cette démarche, la commune joue un rôle de facilitateur et d'intermédiaire. En aucun cas, elle n'intervient dans les contrats signés entre les mutuelles et les adhérents.

Le partenariat souhaité repose avant tout sur une démarche sociale et solidaire.

Il demande au conseil de l'autoriser à signer ces deux conventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec AXA France et JUST Mutuelle.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 2 (J.DESPLAS ET P.FEUILLERAT)**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20230918-2023_50-DE

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A LAVERNOSE LACASSE, le 18/09/2023
Le Maire,
Alain DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

le 21/09/2023

Application agréée E-legalite.com